

Conseil communal du 29 avril 2019

Interventions du groupe Ecolo

Question au collège : nomination des membres de la Commission communale d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM)

Monsieur Le Bourgmestre,

Lors de notre dernier conseil, nous étions intervenus sur la pertinence de la présence de certains membres proposés par le collège pour faire partie de la CCATM.

Nous vous avons mis en garde sur le fait que ces personnes n'étaient nullement domiciliées sur notre entité et que le siège social de leur société sur l'entité ne leur ouvrait pas le droit d'être membre de la dite commission. Nous vous précisions très clairement que ces sociétés ne pouvaient être considérées comme association. Avec votre aplomb habituel, vous nous prétendiez le contraire.

Pourtant la tutelle nous a donné pleinement raison sur ce point.

« Osez l'audace » ! Oui mais pas l'audace d'informations mensongères qui nous oblige à vérifier avant ou après chaque conseil communal la véracité de vos propos.

Vous nous arrivez avec une autre proposition sur laquelle nous nous interrogeons encore.

Visiblement, cette proposition a pour but d'écarter une personne qui pourtant dans le passé a fait preuve d'expertise et de sagacité. Le remaniement qui vous a été contraint aurait pu permettre de le réintégrer. Ce n'est pas votre choix. Dont acte...

Pourquoi avoir repris une personne que vous aviez écartée lors de votre première sélection ?

Par ailleurs, le vade mecum de la CCATM précise la chose suivante :

« Le Président doit prouver son expérience ou ses compétences en aménagement du territoire et de l'urbanisme »

Pouvez-vous nous préciser quelles sont ces dernières qui ont motivé votre choix en la matière ?

Question au collège en réaction à la réponse fournie par M. le Bourgmestre lors du conseil communal du 25 mars sur les dépenses en eau au complexe sportif d'Estaimpuis

Monsieur le Bourgmestre,

Lors du conseil communal du 25 mars, après avoir analysé les comptes, nous avons constaté une consommation d'eau très importante au complexe sportif d'Estaimpuis: une consommation moyenne

supérieure à 17 000 litres par jour en été. Vous avanciez alors que vous n'aviez pas les mêmes chiffres, que ceux que nous avions donnés n'étaient pas bons.

Nous faisons notre travail avec sérieux. Voici la facture qui récapitule les différents relevés des consommations.

Nous ne voulons pas polémiquer, la facture est là, ce n'est pas nous qui l'inventons, qui inventons les quantités d'eau utilisées.

L'eau est un bien de consommation vital qui risque de poser problème dans un futur plus ou moins proche. Certaines régions proches de chez nous sont en déficit hydrique. L'objectif de l'intervention était donc de mettre en évidence cette consommation pour voir s'il était possible de la réduire, d'éviter le gaspillage.

Faut-il encore avoir des toilettes qui ont besoin de 12 litres par chasse? Ne faut-il pas adapter des économiseurs d'eau pour les douches? N'y a-t-il pas des pistes à découvrir pour réduire la consommation? 17 000 litres/jour! Quels messages donne-t-on aux Estaimpusiens? Tous les efforts que chacun fait chez soi pour diminuer son empreinte sont réduits à néant.

Question au Collège : le Chemin des Morts à Leers-Nord

Monsieur le Premier Echevin, Madame l'Echevine de l'environnement,

Lors du précédent conseil, notre groupe vous interrogeait concernant le Chemin des Morts. Pour rappel, un agriculteur s'est approprié une bonne partie du Chemin en le cultivant et a également rebouché le fossé.

Depuis notre intervention, une rencontre a eu lieu entre vous et la mairie de Leers France. Pourriez-vous nous tenir informé de ce qu'il a été décidé d'entreprendre pour remédier à ce problème ?